



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 41528

Texte de la question

Mme Béatrice Pavy attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur l'inquiétude de beaucoup de professionnels de l'éducation spécialisée et de la protection de l'enfance. En effet, parmi les très nombreuses dispositions du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, figurent notamment le signalement des personnes en difficulté sociale ou éducative, suivies par les professionnels de la prévention spécialisée, auprès du maire et l'échange d'informations. Or, l'obligation de remise d'informations et de noms se heurterait au respect de la confidentialité et du secret professionnel mais, de surcroît, elle mettrait inmanquablement en échec la prévention spécialisée, la vidant ainsi de sa substance. Comment alors imaginer qu'un mineur ou qu'un jeune majeur puisse confier ses difficultés à un éducateur, sachant que ce dernier devra les transmettre aux autorités ? Aussi, elle lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet. - Question transmise à Mme la ministre de la famille et de l'enfance.

Texte de la réponse

Des travaux préparatoires à l'élaboration d'un projet de réforme de la prévention de la délinquance sont menés par le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, mais aucun texte n'a encore été adopté en conseil des ministres. Le conseil supérieur du travail social (CSTS), présidé par le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, a émis, suite à son assemblée plénière du 6 février 2004, un avis dans le cadre de son rôle d'expertise sur le travail social et de conseil sur ses évolutions. Cet avis soulignait la nécessaire confiance des jeunes en grande difficulté pris en charge dans le cadre de la prévention spécialisée. Il précisait qu'un dispositif de signalement systématique peut compromettre cette forme de démarche éducative et créer une confusion sur le rôle des acteurs de la prévention spécialisée. Les travaux interministériels tiendront précisément compte de cet avis.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Pavy](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41528

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : famille et enfance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4382

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6660